

# **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2025**

**Présent(e)s :** Marie-Odile MAINGUET, Brigitte FERRY-DAESCHLER, Armelle BIDAULT, Hélène ECOIFFIER, Evelyne SOLLER, Christophe RACLE, Nicolas BALDOIN, Olivier BLANC, Jacques BOLOT, Michaël SORNAY, Alexandre VERNAZ.

**Absent(e)s ou excusé(e)s :** Marianne CHAMBARD donnant pouvoir à Alexandre VERNAZ, Dominique LAMY, Guillaume TISSOT.

**Secrétaire de séance :** Hélène ECOIFFIER

**Convocation :** 12 novembre 2025

**Lieu et horaire :** 20h30 – Mairie de Montain

## ***ORDRE DU JOUR :***

**Madame la Maire demande qu'une délibération au sujet des demandes d'adhésion de la commune de Prémanon, et de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura au SICOPAL soit rajoutée à l'ordre du jour.**

- Droit de préemption urbain, parcelle AA 252
  - Délibération concernant l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique du Jura
  - Délibération pour le remboursement des visites médicales
- 
- **Informations diverses :**
    - Vœux du maire
    - Repas des anciens
    - Affouage
  - **Questions diverses :**
    - Réunion publique Financement participatif Collecticity
- CR commissions intercommunales
  - CR syndicats intercommunaux

## ***Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 2025 :***

Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

## ***Adhésion de la commune de Prémanon, et de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura au SICOPAL***

Après avoir pris connaissance des délibérations du SICOPAL en date du 27 octobre 2025 relative à l'adhésion de la commune de Prémanon, et de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

## ***Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :***

- APPROUVENT ces adhésions à l'unanimité des présents et des représentés

## **Droit de préemption urbain, parcelle AA 252**

Le conseil prend connaissance de la demande de DPU déposées par Maître Elise CLERC-BARNABÉ notaire à Lons Le Saunier relative à la vente de la parcelle suivante cadastrée sur Rue Chateraine AA 252.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas préempter à l'unanimité des présents et des représentés**

## **Délibération concernant l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique du Jura**

La maire expose :

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

**Vu** la délibération n° 18-2025 du 18 juillet 2025 par laquelle le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura a créé un service de médecine préventive ;

**Vu** les conditions d'utilisation du service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Jura définies dans la convention, annexée à la présente délibération.

Le Centre de Gestion du Jura a créé un service de médecine à la disposition des collectivités territoriales du Jura. Celui-ci a vocation à assurer la surveillance médicale des agents en relation avec les fonctions qui leur sont confiées et à agir sur le milieu professionnel.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :**

- D'adhérer au service de médecine préventive du Centre de gestion du Jura ;
- D'autoriser Madame la maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

**Vote :      12    POUR      0    CONTRE      0    ABSTENTION**

## **Délibération pour le remboursement des visites médicales**

La maire informe le Conseil Municipal que suite à l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique du Jura une facture sera établie par celle-ci concernant les visites médicales des employés pour les communes Le Louverot, Le Pin et Montain et sera réglée par la commune de Montain.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DECIDE** de partager les frais concernant le suivi de ces agents à parts égales entre les trois collectivités à partir de la mise en place de l'adhésion.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## **Informations diverses :**

- Date des vœux de la municipalité

Les vœux de la municipalité auront lieu **le dimanche 11 Janvier 2026 à 11h** Salle de la Mairie.

- Date du repas des anciens :

Le repas des anciens aura lieu **le samedi 28 Février 2026 midi**

- Affouage :

La préfecture a demandé à la commune de modifier la délibération sur l'affouage car le conseil municipal ne peut pas fixer une sanction financière en cas de non-exploitation du lot d'affouage dans les délais fixés de la façon suivante :

- Faute d'avoir exploité leurs lots ou enlevé les bois dans les délais fixés par le conseil municipal, les titulaires du droit d'affouage sont déchus des droits qui s'y rapportent.

Au lieu de :

- Tout affouagiste prenant une coupe et qui ne l'exploite pas aura une sanction financière de 100 €

- CR commission intercommunales

- CR syndicats intercommunaux

- **Syndicat des eaux** : En 2026 les travaux d'entretien des réseaux et des équipements vont se poursuivre, sans nécessiter d'emprunt.

- **SIA du Val Serin** : Il a été décidé de ne pas transférer la compétence à la CCBHS à partir de 2026.

- CR commissions communales

Un groupe de travail (GT) portant sur la sécurité routière route de la Madone, rue Chateraine et chemin de la Massette s'est réuni le samedi 8 novembre. La réflexion va se poursuivre « in situ » le samedi 29 novembre au matin.

- Conseil d'école :

Une entrevue va avoir lieu avec le conseil régional à propos des problèmes de retard du bus de ramassage scolaire pour le retour du car en fin de journée à Plainoiseau.

## **Questions diverses :**

- Financement participatif Collectivity :

Une réunion publique d'informations aura lieu le jeudi 4 décembre à 20h

- Elections municipales :

La salle de la mairie est mise à disposition pour les réunions de constitution de listes pour les prochaines élections municipales, selon disponibilités de la salle.

**Prochain conseil municipal aura lieu le mardi 9 Décembre 2025 à 20h30**